

CONSEIL SCIENTIFIQUE RÉGIONAL DU PATRIMOINE NATUREL DE NORMANDIE

Avis CSRPN n° 2017-10-07

Séance du 10 octobre 2017

Avis du CSRPN de Normandie

Déclinaison du Plan national d'actions sur les chiroptères

Présentation du dossier

Il s'agit du 3^{ème} plan national d'actions sur les chiroptères qui a la particularité d'être multi-spécifiques. Le nouveau PNA porte sur une période de 10 années (2016-2025). Il se concentre sur un nombre limité d'actions (10) et a défini une liste d'espèces prioritaires en matière de conservation (19 espèces sur les 34 observées en France).

La déclinaison du PNA en Normandie a été assurée comme par le passé par le Groupe Mammalogique Normand dans le cadre de réunions de groupes de travail avec l'ensemble des partenaires et une validation en COPIL le 10 mai 2017.

La déclinaison est ciblée sur 8 espèces de la liste des 19 prioritaires au niveau national : Grand et petit rhinolophe, Pipistrelles communes et de Nathusius, Noctules communes et de Leisler, Sérotine commune et Murin de Beichstein mais avec l'adjonction de 6 espèces en statut de conservation défavorable au niveau d'une partie de la Normandie : Barbastelle, Grand murin, Murin d'Alcathoë, Pipistrelle pygmée, Sérotine bicolore et Oreillard gris.

La déclinaison régionale comprend 15 actions réparties en 3 axes :

1. Améliorer les connaissances et assurer le suivi en vue de la conservation des populations (5 mesures)
2. Prendre en compte les chiroptères dans les aménagements et les politiques publiques (7 mesures)
3. Soutenir le réseau et informer (3 mesures)

Cette déclinaison comprend 4 nouvelles mesures par rapport à la précédente :

1. création d'un observatoire des espèces migratrices,
2. une fiche action sur la thématique agricole,
3. le développement d'outils opérationnels : cartes d'alerte et grilles de lecture, guide régional pour l'évaluation des projets éoliens,
4. le lancement d'un programme de refuges à chauves-souris.

Principales remarques de la commission :

Les membres souhaitent que l'observatoire sur les espèces migratrices soit mené en lien avec le niveau national, même si la Normandie est en avant-garde sur cette création.

Quels sont les laboratoires qui analysent les prélèvements pour identifier le syndrome du nez blanc (WND) ? Les membres considèrent qu'il faut une surveillance épidémiologique au vu des mortalités très importantes en Amérique du Nord.

CONSEIL SCIENTIFIQUE RÉGIONAL DU PATRIMOINE NATUREL DE NORMANDIE

Réponse du GMN : quelques observations de ce syndrome ont été notés sur du grand murin en Normandie sans que la souche apparaisse virulente. Des prélèvements ont été effectués dans le passé mais ont été stoppés, car il est impossible de les réaliser sans provoquer le réveil hivernal des individus.

La Pyrale du buis est en extension importante en France et commence à toucher la Normandie notamment les régions de Caen et de Bayeux. Cette arrivée aura-t-elle des conséquences sur le régime des chiroptères et, si oui, a-t-on prévu un dispositif de suivi ?

Réponse du GMN : Aucun dispositif de suivi n'est prévu. Toutefois, il y a en cours un programme de suivi sur l'impact de la prédation des chiroptères dans les vergers (cours plantées du Pays d'Auge) et une étude de l'INRA a démontré que les chauves-souris pouvaient réguler les papillons de la chenille processionnaire.

Quelle sera la diffusion de ce document ?

Réponse du GMN : les principaux partenaires du plan (CDs, PNRs, ONF, CRPF, CA, DDTMs, CENs, CdL...) ont participé aux groupes de travail et au comité de pilotage et sont donc déjà bien informés du PNA chiroptères. Le document sera mis sur différents sites internet (DREAL, GMN...).

La liste rouge nationale a évolué depuis la validation du PNA et certaines espèces ont pu être classées avec un statut moins favorable. Qu'en est-il pour la sélection des espèces ?

Réponse du GMN : il est tout à fait possible d'adapter en cours de plan la liste des espèces, c'est notamment ce qu'on a fait avec celles menacées au niveau régional.

On ne voit pas bien les critères qui ont prévalu pour définir la liste des espèces au niveau régional.

Réponse du GMN : il s'agit des statuts des listes rouges ex-BN et ex-HN avec un statut de conservation défavorable ou des lacunes de données. Le Murin d'Alacthoë montre un bon nombre de données en ex-Basse-Normandie mais très peu en Haute-Normandie. C'est une espèce qui ne peut être déterminée que par de la capture au filet mais seulement 10 personnes disposent de l'autorisation de capture. La formation des volontaires dure 2 années et il n'y a que 3 personnes habilitées à la formation.

Points à débattre en plénière :

néant

Avis du CSRPN de Normandie :

Le CSRPN émet un avis très favorable à cette déclinaison du *plan national d'actions sur les chiroptères* qui permet de répondre à une politique de sauvegarde d'espèces hautement menacées.

Toutefois, il souhaite attirer l'attention sur le fait que la mise en œuvre d'un tel document nécessite :

* une mobilisation importante pour l'animation d'un tel programme sur 5 départements. Cette animation est actuellement financée par la DREAL et un fonds européen (FEADER) pour un ETP au total qu'il faut maintenir dans la durée.

* des crédits pour réaliser les études et les programmes de conservation de terrain.

Il note l'importante mobilisation de bénévoles tant pour les opérations de dénombrement, de sauvetage que de chantier de protection de cavités ou de colonies de reproduction.

**CONSEIL SCIENTIFIQUE RÉGIONAL DU PATRIMOINE NATUREL
DE NORMANDIE**

Conformément à l'article R411-25 du Code de l'Environnement, le présent avis est transmis à Madame la Préfète de la région de Normandie et à Monsieur le Président du Conseil Régional et sera publié sur le site de la DREAL au titre du porter à connaissance des travaux du Conseil.

Le président du CSRPN



Thierry Lecomte

